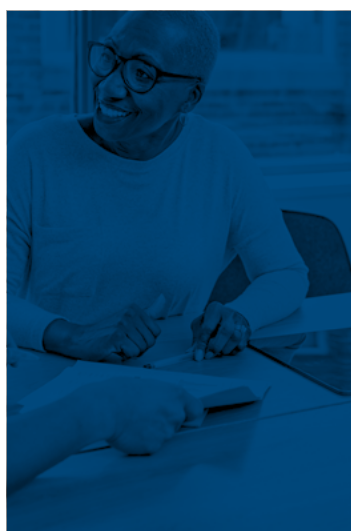
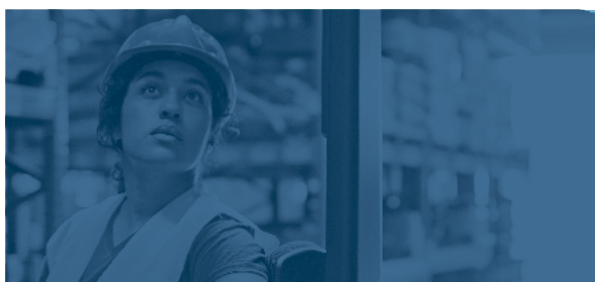


20
23

*RAPPORT moral
et financier*



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous nous réunissons en Assemblée générale ordinaire le 11 juin 2024 pour vous rendre compte de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice, certifiés par notre Commissaire aux comptes.

L'élaboration d'un rapport annuel demande une nécessaire prise de recul. Chaque année défile toujours trop vite, avec de nombreux projets qui se superposent dans un quotidien bouillonnant d'activités. Regarder en arrière provoque invariablement la même réaction, pour se laisser surprendre du chemin parcouru. Nous nous prêtons volontiers au jeu des chiffres. Mais nous souhaitons avant tout valoriser les actions de nos équipes dans ce parcours.

L'année 2022 fût l'année de l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2021 visant à « renforcer la prévention en santé au travail » avec ses trois axes d'action : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé et la prévention de la désinsertion professionnelle, **2023 nous a permis de consolider nos actions au bénéfice de la prévention en entreprise pour les 7 906 adhérents et leurs 87 589 salariés suivis.**

En dépit d'une pénurie croissante de professionnels de santé au travail, la loi impose de nouvelles visites médicales. Nous y répondons par le recrutement et la formation à la spécialité de la santé au travail d'infirmiers et médecins.

Nos interventions de prévention des risques professionnels ont progressé de 13,7%, l'activité médicale augmente de 6,43% et nos accompagnements dans la Prévention de la Désinsertion Professionnelle s'intensifient : nous avons suivi 2 fois plus de personnes qu'en 2022.

Nous nous inscrivons dans la nécessaire démarche de certification.

Ne craignez pas une lecture laborieuse : osez-vous aventurer dans ce rapport que nous avons souhaité agréable et facile à lire.

Soyez assurés, chères adhérentes, chers adhérents, de notre plein investissement pour continuer à œuvrer à vos côtés.



FENIET PASCAL

Président du Conseil d'Administration

SOMMAIRE

CHIFFRES-CLÉS	5
SSTi03, VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL	
Des professionnels au service des adhérents et de leurs salariés	6
Notre secteur de compétences le département de l'Allier	6
Nos adhérents et leurs salariés	7
ÉLÉMENTS FINANCIERS	
Comptes 2023 arrêtés par le conseil d'administration du 25 avril 2024	9
Grille tarifaire 2024 votée à l'Assemblée Générale du 22 juin 2023	10
Budget 2024 voté par l'Assemblée Générale du 22 juin 2023	10
ACTIVITÉ DU SERVICE	
Synthèse de l'activité médicale	11
Synthèse de l'activité technique	12
L'activité prévention de la désinsertion professionnelle	13
FOCUS	
Déploiement de notre offre de services	14
Évaluation des risques professionnels, le DUERP, une obligation renforcée	15
Une solution numérique : " Mon approche prévention "	16
QUELS DÉFIS POUR 2024 ?	
Cap vers la certification	18
Renforcer nos actions de santé publique	18
Une offre de services pour les dirigeants d'entreprises	19

CHIFFRES CLÉS

7 906

ENTREPRISES
ADHÉRENTES

87 589

SALARIÉS SUIVIS

3 611

ACTIONS EN MILIEU
DE TRAVAIL

44 725

ACTES INDIVIDUELS
DE SANTÉ

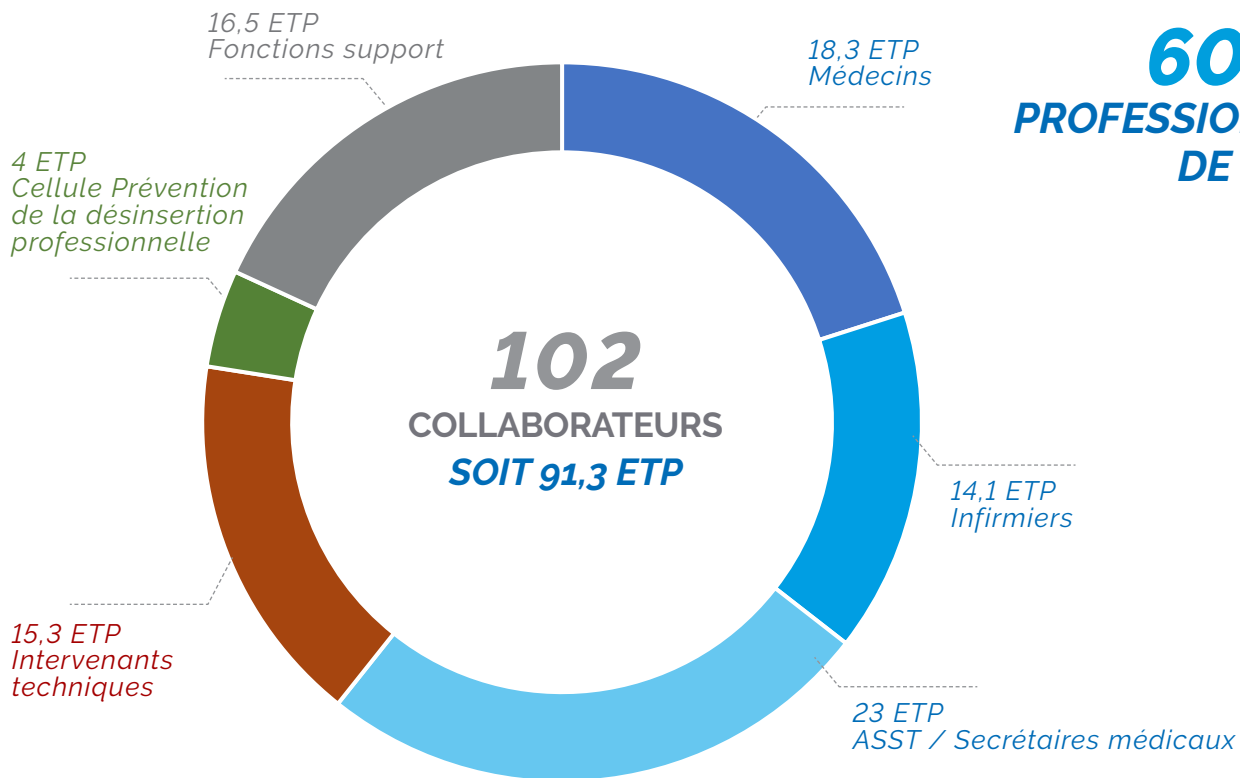
102

COLLABORATEURS

22

ÉQUIPES
PLURIDISCIPLINAIRES

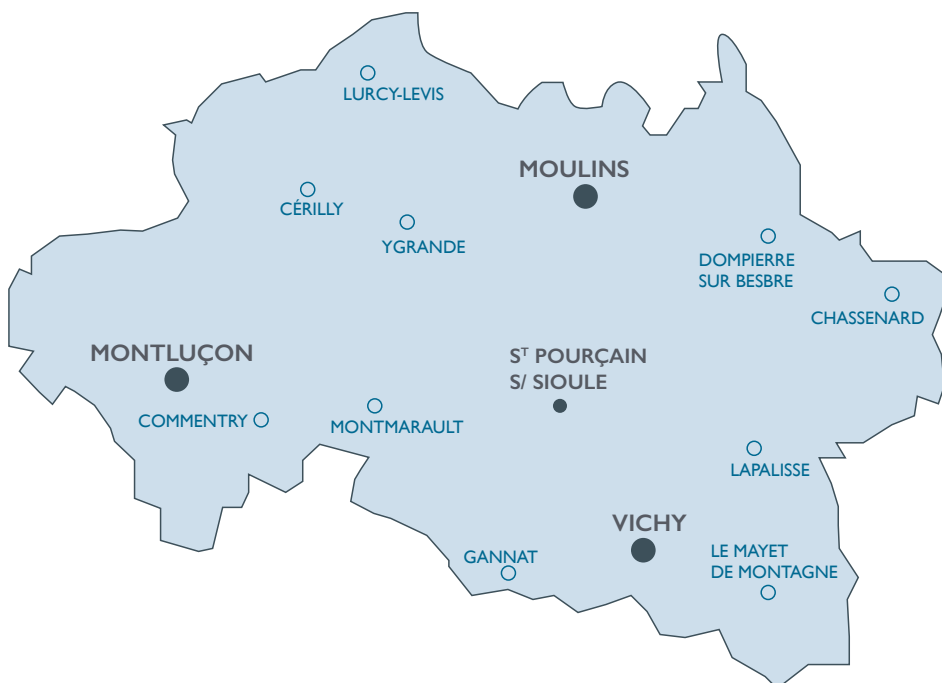
DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DES ADHÉRENTS ET DE LEURS SALARIÉS



60,7%
**PROFESSIONNELS
DE SANTÉ**

ETP : Equivalent Temps Plein

NOTRE SECTEUR DE COMPÉTENCE LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER



49
**CENTRES
DE VISITES
MÉDICALES**

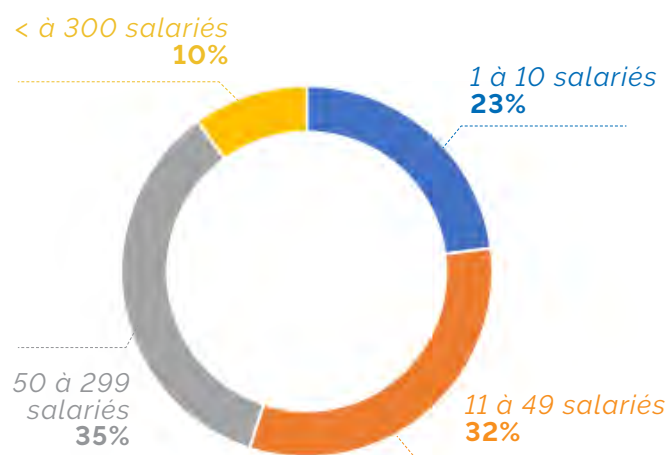
dont 3 centres principaux
1 centre secondaire
10 centres annexes
35 centres annexes d'entreprises

NOS ADHÉRENTS ET LEURS SALARIÉS

Des TPE majoritaires mais des salariés concentrés dans les grandes entreprises.

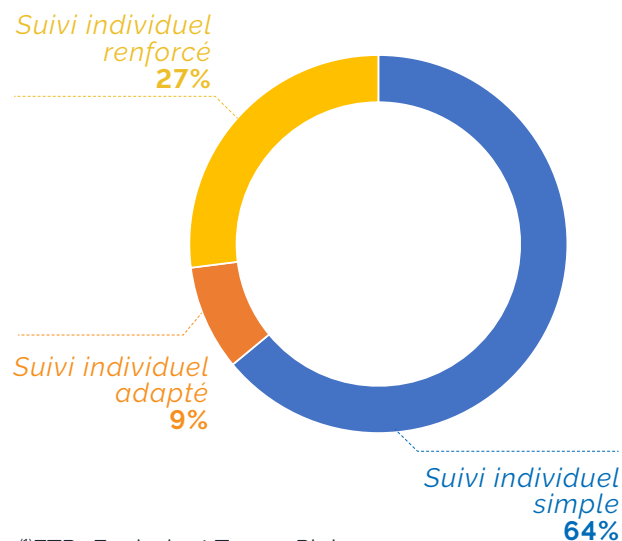
87 589
SALARIÉS SUIVIS

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ENTREPRISES



4 893
SALARIÉS SUIVIS
PAR ETP ⁽¹⁾ MÉDECIN

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TYPE DE SUIVI



⁽¹⁾ETP : Equivalent Temps Plein

7 906
ENTREPRISES ADHÉRENTES

79 %
EMPLOIENT MOINS DE 11 SALARIÉS
MAIS REPRÉSENTENT SEULEMENT 23 % DES SALARIÉS SUIVIS

744
ADHÉSIONS

610
RADIATIONS

GRILLE TARIFAIRE 2024

VOTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2023

Financer les ressources et l'offre de services

Droit d'entrée	11 € HT ⁽¹⁾
Cotisation annuelle standard	94 € HT ⁽²⁾
Cotisation à l'acte effectué (intérimaires, intermittents du spectacle...)	94 € HT ⁽²⁾
Cotisation apprenti	78 € HT ⁽²⁾
Cotisation particulier employeur	94 € HT ⁽²⁾
Cotisation IAE	94 € HT ⁽²⁾
Pénalité d'absence	50 € HT ⁽³⁾
Offre fonction publique	94 € HT ⁽²⁾
Offre spécifique (TNS sans salarié)	94 € HT
Offre complémentaire	749 € HT/jour d'intervention

⁽¹⁾ par salarié déclaré, versés une seule fois lors de l'adhésion.

⁽²⁾ par salarié déclaré, quelle que soit la date d'embauche. Les nouveaux salariés arrivés en cours d'année seront facturés selon les modalités de la grille ci-dessus.

⁽³⁾ se référer au Règlement Intérieur quant aux modalités de cette pénalité.

BUDGET 2024

VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2023

Charges de fonctionnement	1 270 600 €
Taxes	50 700 €
Rémunérations et charges	6 652 000 €
Dotations/Provisions	301 800 €
Autres charges de gestion	7 000 €
Charges financières	11 000 €
Charges exceptionnelles	0 €
Total charges	8 293 100 €
Prestations de services	7 942 164 €
Dont cotisations	7 787 628 €
Subventions exploitation	20 000 €
Autres produits	3 000 €
Produits financiers	22 000 €
Produits exceptionnels	0 €
Reprises provisions	8 500 €
Transfert de charges	50 000 €
Total produits	8 088 772 €
Résultat	-247 436 €

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ MÉDICALE

40 534

SALARIÉS VUS
EN VISITE

44 725

ACTES INDIVIDUELS
DE SANTÉ

DONT **3 651**

VISITES INTÉRIM

RÉPARTITION DES VISITES RÉALISÉES PAR LES MÉDECINS



- 52 Visites post professionnelles
- 253 Visites mi-carrière
- 305 Visites intermédiaires SIR
- 1 895 VIP⁽¹⁾ médicales périodiques
- 2 796 Visites de pré-reprise
- 3 119 VIP⁽¹⁾ médicales initiales
- 3 684 EMAP⁽²⁾
- 4 581 Visites à la demande
- 4 588 EMAE⁽³⁾
- 4 632 Visites de reprise

RÉPARTITION DES VISITES RÉALISÉES PAR LES INFIRMIERS



- 10 322 VIP⁽¹⁾ médicales initiales
- 5 177 VIP⁽¹⁾ médicales périodiques
- 3 042 Visites intermédiaires SIR
- 164 Visites mi-carrière
- 46 Autres visites IDEST
- 42 Visites de reprise

⁽¹⁾VIP : Visites d'Information et de Prévention

⁽²⁾ EMAP : Examen Médical d'Aptitude Périodique

⁽³⁾ EMAE : Examen Médical d'Aptitude préalable à l'Embauche

44 725 VISITES EFFECTUÉES PAR NOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
LES INAPTITUDES PROCHES DE 1 %

4%

ONT ABOUTI À UNE
RESTRICTION OU UN
AMÉNAGEMENT

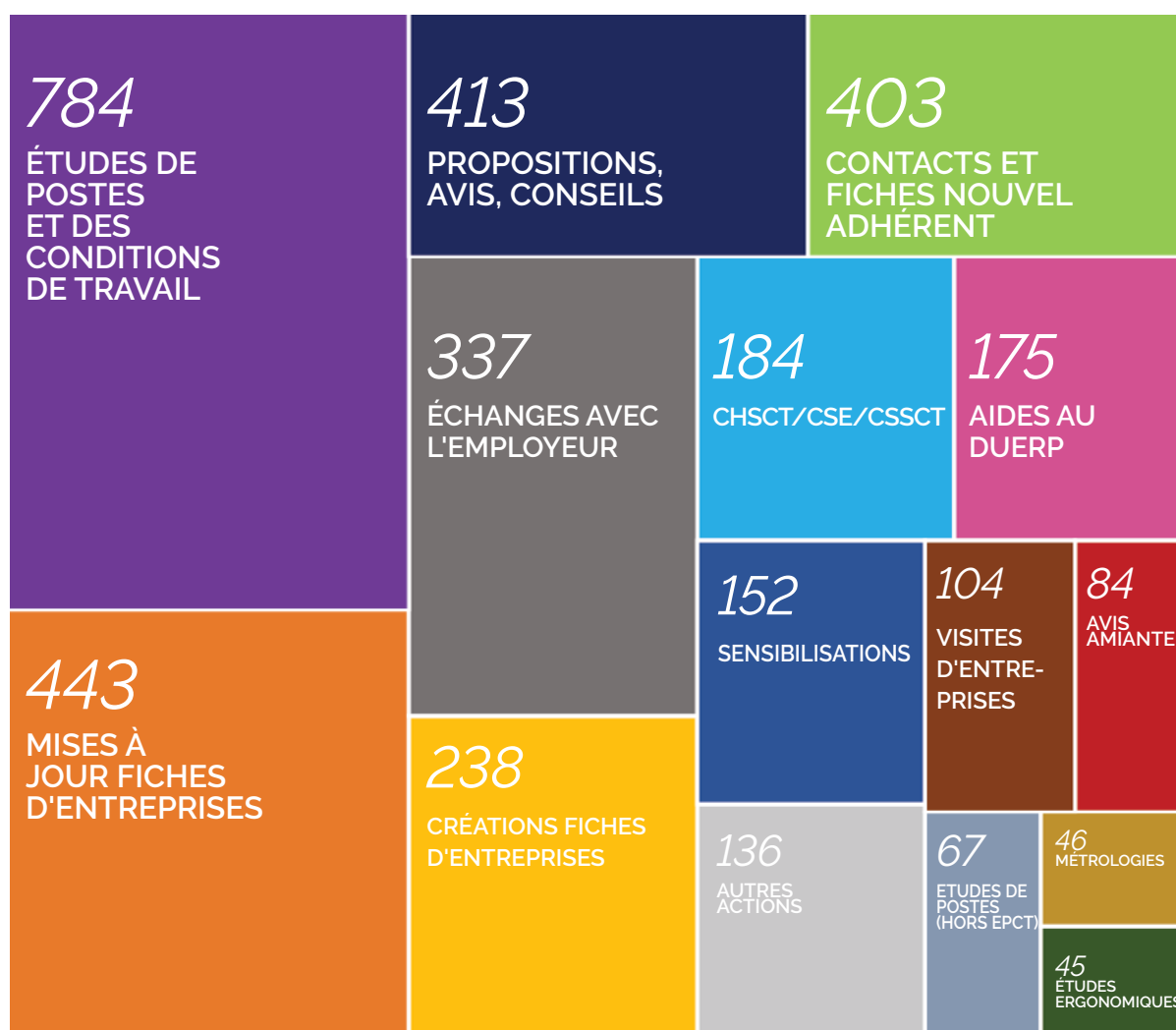
1,3%

ONT ABOUTI À UNE
INAPTITUDE

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ TECHNIQUE

Les actions en milieu de travail présentées ont été réalisées par le personnel technique et médical.

3 611 ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL POUR **2945** ADHÉRENTS
SOIT **37,25 %** DES ADHÉRENTS



ZOOM SUR LE DIAGNOSTIC DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

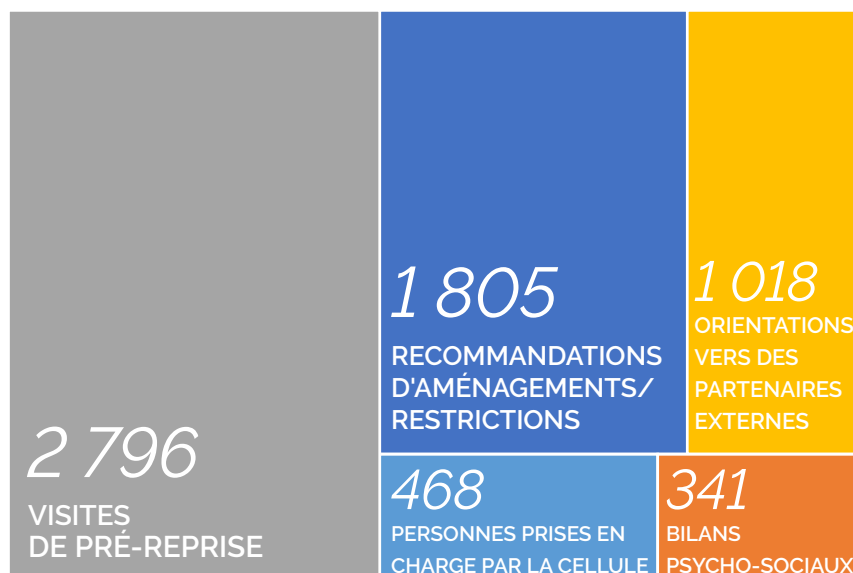
40,7%
DES ADHÉRENTS ONT
UNE FICHE D'ENTREPRISE
DE MOINS DE 4 ANS

175 ADHÉRENTS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN
ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDACTION DU DUERP
SOIT **+ 19 %** PAR RAPPORT À 2022

L'ACTIVITÉ PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

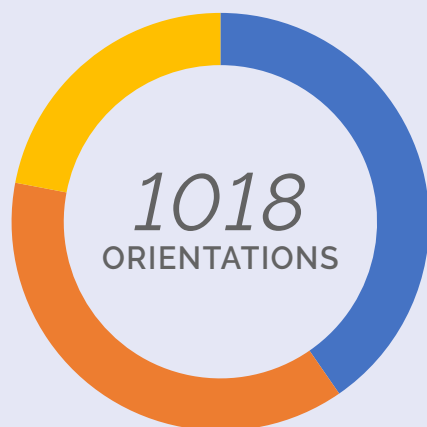
Tout au long des rendez-vous du suivi médical individuel du salarié, les professionnels de santé que sont le médecin du travail et l'infirmier santé travail repèrent des salariés en risque de désinsertion professionnelle du fait de la dégradation de leur santé.

Leur prise en charge se caractérise par une diversité d'accompagnements.



RÉSEAU PARTENARIAL

La coordination des actions avec les partenaires du maintien en emploi fait partie intégrante des missions du Pôle PDP. Le Pôle PDP, les médecins et les IDEST peuvent orienter vers des partenaires du maintien en emploi.



- 411 vers CAP EMPLOI Insertion
- 383 vers CAP EMPLOI Maintien
- 206 vers Le Service Social de la CARSAT

LA CELLULE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

SES MISSIONS :

- **Accompagnement individuel du salarié**
 - Sécuriser le parcours de maintien en emploi
 - Aider à maintenir une activité professionnelle compatible avec l'état de santé
 - Éviter la détérioration d'un problème de santé
 - Éviter une rupture professionnelle
- **Actions individuelles et collectives pour les salariés et les employeurs**
Expertise à l'attention des professionnels

468
PERSONNES PRISES
EN CHARGE PAR LA
CELLULE

62 %
DES PERSONNES
REÇUES PAR LA
CELLULE PDP
SONT EN ARRÊT
DE TRAVAIL

DÉPLOIEMENT DE NOTRE OFFRE DE SERVICES

Un nouveau catalogue, construit autour de nos 3 axes d'action (la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé et la prévention de la désinsertion professionnelle) est diffusé. Il présente l'ensemble des prestations comprises dans la cotisation (sous certaines conditions) : les sensibilisations, métrologies et les différentes visites médicales.

Il est enrichi de fiches pour la plupart élaborées par Présanse national ⁽¹⁾. Il est accessible et téléchargeable librement sur www.ssti03.fr.

L'année 2023 s'est concentrée sur le déploiement des offres socle et complémentaire et la conception de l'offre spécifique à destination des Travailleurs Non Salariés, auto-entrepreneurs, libéraux, et chefs d'entreprise.

⁽¹⁾Présanse : association représentant les SPSTI



ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UNE OBLIGATION RENFORCÉE

Si elle est une obligation légale, l'évaluation des risques professionnels est aussi le fondement de toute politique de prévention et de santé au travail dans l'entreprise.

Depuis l'adoption de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, **les entreprises doivent désormais également transmettre ce document** à leur SPSTI.



Santé | Travail | Prévention

«
**Au secours,
je dois rédiger mon
Document Unique ;
comment faire ?**

—
**Vous conseiller pour réaliser votre DUERP*,
c'est aussi notre mission !**
Trouvons ensemble votre solution prévention!

Tous les mois des sessions d'accompagnement
à Montluçon, Vichy et Moulins.

Inscrivez-vous !



*Document unique d'évaluation des risques professionnels

UNE SOLUTION NUMÉRIQUE : "MON APPROCHE PRÉVENTION"

Face à ces changements, nous avons accéléré le développement et le déploiement de l'outil digital "Mon Approche Prévention" (MAP), qui intègre un module "Mon Document Unique" (MDU).

Facilitez la mise en place d'actions de prévention des risques professionnels grâce à MAP.

L'accès à ce dispositif est compris dans la cotisation.

1- Un autodiagnostic : 5 étapes réalisées par l'adhérent pour mieux connaître son activité et ses postes de travail

2- Un Diagnostic professionnel : réalisé par un de nos intervenants techniques, il constitue un outil d'aide à l'identification des actions de prévention primaire majeures sur lesquelles nous allons pouvoir proposer notre expertise.

3- Mon Document Unique « MDU » : particulièrement intuitif et visuel, c'est la formalisation de la démarche d'évaluation des risques et la construction du DUERP avec notre appui.

14 %

ENTREPRISES ADHÉRENTES
DISPOSENT DU DIAGNOSTIC
DE PRÉVENTION COMPLET
SOUS MAP

13 000

SALARIÉS SONT
COUVERTS PAR UNE FICHE
D'ENTREPRISE SOUS MAP





QUELS DÉFIS POUR 2024 ?

L'année 2024 sera une année charnière qui verra, aux côtés de notre démarche de certification la mise en place d'actions profondément structurantes pour le Service :

- **Le changement du mode d'appel de cotisations** qui portera sur les effectifs de l'année en cours auxquels viendront s'ajouter les salariés nouveaux entrants qui seront facturés la même année.
- **Le choix d'un nouveau logiciel métier**, qui non seulement doit être certifiable mais qui devra nous apporter une meilleure efficacité et un meilleur confort de travail.

Et bien d'autres actions encore qui viendront assurément améliorer notre performance globale au profit de nos adhérents et de leurs salariés.

CAP VERS LA CERTIFICATION

En août 2023, la certification SPEC 2217 est entrée en vigueur. Les SPSTI disposent d'un délai de 2 ans pour obtenir la certification, soit jusqu'au 1^{er} mai 2025.

La certification vise à porter une appréciation à l'aide de référentiels sur :

- la **qualité et l'effectivité des services rendus** dans le cadre de l'ensemble socle de services ;
- l'**organisation et la continuité du service** ainsi que la qualité des procédures suivies ;
- la **gestion financière, la tarification** et son évolution ;
- la **conformité du traitement des données personnelles** au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;

- la **conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques** destinés à être utilisés par les professionnels de santé exerçant pour le compte du SPSTI aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité mentionnés à l'article L. 4624-8-2 du code du travail.

La première étape de la mise en place d'un système de management de la qualité a été de réaliser un état des lieux de l'existant. SSTi03, s'est approprié un outil diffusé par la Commission Certification Présanse Nationale : la Grille d'auto-évaluation.

32 %
D'EXIGENCES DE LA
GRILLE NATIONALE
"FAIT ET FORMALISÉ"
SITUATION EN DÉC. 2023

RENFORCER NOS ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

- Continuer de soutenir les campagnes de santé publique
- Vacciner les salariés exposés (grippe, COVID-19, DT Polio, leptospirose)
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive.

84
VACCINATIONS
EFFECTUÉES
PAR NOS IDEST



UNE OFFRE DE SERVICES POUR LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

Chaque chef d'entreprise adhérent à notre Service peut accéder, au même titre que ses salariés, à notre offre socle. Son suivi individuel de santé est adapté à sa fonction d'employeur.

En 2024, nos Rencontres Santé Travail s'adresseront aux dirigeants. L'objectif sera d'enclencher une véritable démarche de prévention dédiée.

Sans oublier les travailleurs indépendants, chefs d'entreprises et dirigeants non salariés ; ils bénéficient s'ils le souhaitent d'un accompagnement spécifique en santé au travail.

45 %⁽¹⁾

DES DIRIGEANTS
DÉCLARENT SE
SENTIR ISOLÉS

75 %⁽¹⁾

DES DIRIGEANTS
SE DÉCLARENT
PAS ASSEZ
ENTOURÉS

33 %⁽²⁾

DES DIRIGEANTS
ONT DES
DIFFICULTÉS
DE SOMMEIL
FRÉQUENTES

⁽¹⁾ Enquête réalisée en 2016 par la Banque Postale d'Investissement (BPI) auprès de 2400 dirigeants de PME

⁽²⁾ Étude réalisée en nov. 2022 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire et Harmonie Mutuelle

*Chefs d'entreprise,
votre santé c'est
aussi celle de votre
entreprise !*



Santé | Travail | Prévention

Je suis patron,
je suis au bout
du rouleau.
Comment tenir
à tout prix ?

Prendre soin des dirigeants,
c'est aussi notre mission.
Trouvons ensemble
votre solution prévention !

édition avril 2024



www.ssti03.fr